

de dire : « Oh ! Liberté, que de crimes on commet en ton nom !!! » Je dois dire cependant que le gouvernement revenant à des sentiments plus honnêtes, fit cesser, en l'an III, le vol des bibliothèques particulières, et le 4 ventôse de cette année, le même citoyen Jousset mande au District de Lyon « qu'il a été mis et qu'on met le plus « de célérité possible à rendre, conformément à ses arrêtés « et aux autorisations par lui données, toutes les bibliothèques qui se trouvent dans le *Dépôt général*, aux *particuliers qui les réclament*, et aucun, jusqu'à présent, n'a « été dans le cas de se plaindre raisonnablement d'un « retard. »

Mais le désordre le plus complet régnait dans les livres provenant des monastères, quand, en 1804, M. Delandine, nommé conservateur de la bibliothèque de la ville, fut autorisé à retirer de la *Maison-Pierre* « les livres des communautés religieuses demeurés entassés, pendant « dix ans, sous la poussière, » pour former la bibliothèque de Lyon. Les livres *dépareillés* étaient en nombre immense ; les livres *doubles* se comptaient par *six* ou *sept exemplaires* (rapport du 2 janvier 1804). Aussi, quand le triage fut achevé, on put en vendre un nombre très-considérable. Le catalogue, imprimé par Rusand, fut publié en avril 1831 ; la vente, commencée le 28 juin suivant, fut achevée le 24 mai 1833 et produisit une somme de 32,771 fr. 40 c. employés en partie en acquisitions importantes.

La Bibliothèque du Collège ayant été réouverte, comme je viens de le dire, en exécution de l'arrêté du 23 brumaire an IV de Poullain de Grandprey, commissaire de la Convention, cette Bibliothèque fut confiée à MM. François Tabard et Sébastien Brun, aidés par M. Raynal, bibliographe distingué. Ils succédaient au malheureux Père Lazare Roubies, oratorien, mort sous la hache révolution-